



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

ECOLE PAUL LE FLEM

-

20 TER RUE AU PREVOT
35410 CHATEAUGIRON

-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/08/2023

ECOLE PAUL LE FLEM

Siège social : 20 ter Rue au Prévôt
35410 CHÂTEAUGIRON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2023

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association École Paul Le Flem relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ECOLE PAUL LE FLEM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les évolutions de tenue comptable engagées par l'association sur l'exercice 2022-2023 n'induisent aucune modification des postes du bilan. Elles permettent un suivi plus précis et une meilleure réactivité dans la gestion financière et comptable. Nous nous sommes assurés que les process de comptabilisation nouvellement institués puissent garantir la fiabilité des opérations comptables.
- Les provisions pour risques et charges ont été analysées et ne présentent pas de changements de méthodes. Elles sont cohérentes et justifiées. L'approche validée par le Conseil

d'administration permet une appréhension des risques toujours conforme à la réglementation. La variation significative enregistrée au titre de l'exercice est correctement explicitée en annexe des comptes annuels.

- La séparation des exercices a été analysé et notamment le montant des produits constatés d'avance à la date du 31 août 2023. Les sommes concernées n'appellent pas de remarques.
- L'évolution et l'affectation des subventions d'investissements sont significatives sur l'exercice 2022-2023. Nous nous sommes assurés du traitement comptable pratiqué et présenté au sein des comptes annuels.
- La nouvelle convention de gestion signée avec le Pays de Chateaugiron Communauté et exposée en annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés de sa correcte retranscription au regard des produits de l'association.
- Nous avons procédé à la vérification des règles, méthodes et estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes et détaillées dans l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents de la Trésorière sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

Responsabilités des administrateurs relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

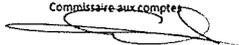
Fait à RENNES,

Le Commissaire aux comptes
SAS CAFEX, représentée par

Julien BASLÉ

Signé électroniquement le 08/12/2023 par
Julien Baslé

Julien BASLÉ – Cabinet CAFEX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023			Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
État exprimé en €					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 812,80	2 812,80		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	134 298,80	102 388,78	31 910,02	35 808,44
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00	2 000,00	
	TOTAL (II)	139 111,60	105 201,58	33 910,02	37 808,44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				-3 387,40
	En-cours de production de services				3 387,40
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				728,79
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés (3)	700,00		700,00	
	Créances reçus par legs ou donations				
Autres créances (3)	44 834,59		44 834,59	87 294,44	
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	204 359,66		204 359,66	151 746,75	
Charges constatées d'avance (3)	5 881,24		5 881,24	4 199,31	
	TOTAL (III)	255 775,49	0,00	255 775,49	243 969,29
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes et remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		394 887,09	105 201,58	289 685,51	281 777,73
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

BILAN PASSIF

État exprimé en €

Du 01/09/2022
Au 31/08/2023Du 01/09/2021
Au 31/08/2022

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Fonds propres	FONDS PROPRES		
	Fonds propres sans droit de reprise	89 022,52	89 022,52
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves			
Report à nouveau	34 851,92	39 922,81	
Résultat de l'exercice	7 180,96	-5 070,89	
Situation nette (sous-total)	131 055,40	123 874,44	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	50 809,82	41 160,58	
Provisions réglementées			
Total des fonds propres		181 865,22	165 035,02
Fonds dédiés	FONDS REPORTES ET DEDIES		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés		0,00	0,00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	36 796,20	54 325,78
Total des provisions		36 796,20	54 325,78
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 162,84		
Dettes fiscales et sociales	28 295,89	37 410,58	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 872,15	9 082,09	
Produits constatés d'avance (4)	19 693,31	15 924,26	
Total des dettes		71 024,19	62 416,93
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		289 685,61	281 777,73
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

École Paul LE FLEM		Année 2022/23	
COMPTÉ DE RÉSULTAT			
	DU 01/09/2022 AU 31/08/2023	DU 01/09/2021 AU 31/08/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	14 100,00	14 350,00	
Ventes de biens et services			
ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	262 683,77	234 273,03	
dont parrainages			
Production stockée			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	347 783,72	261 902,80	
Département fonctionnement	38 773,00		
Département musique à l'école	12 684,16		
Département subv exceptionnelle	7 538,09		
C.de communes fonctionnement	235 890,00		
C.de communes Musiq. À l'école	15 566,00		
C.de communes fluides	22 222,08		
C.de communes aide secrétariat	9 624,00		
Ville de Châteaugiron	1 826,00		
SEAM	1 500,00		
Pôle Emploi	2 000,00		
SMICTOM	160,40		
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		3,00	
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts	29 900,51	6 383,35	
Utilisation des fonds dédiés		30 453,00	
Autres produits	31,91		
Total I	654 499,91	547 365,18	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	115 837,84	64 829,31	
Aides financières			
Impôts, taxes et versement assimilés	9 289,39	11 223,84	
Salaires et traitements	408 907,81	372 322,48	
Charges sociales	103 755,82	94 930,42	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 781,32	7 363,21	
Dotations aux provisions	4 385,75	3 701,43	
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	1 473,33	1 564,73	
Total II	651 431,26	555 935,42	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	3 068,65	- 8 570,24	

École Paul LE FLEM		Année 2022/23	
COMPTÉ DE RÉSULTAT (Suite)			
	DU 01/09/2022 AU 31/08/2023	DU 01/09/2021 AU 31/08/2022	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	3 068,65	- 8 570,24	
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	2 943,29	512,92	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	2 943,29	512,92	
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différence négative de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV	-	-	
2. RESULTAT FINANCIER	2 943,29	512,92	
3. RESULTAT COURANT avant impôts	6 011,94	- 8 057,32	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opération de gestion	2 436,45	3 051,43	
Sur opération en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V	2 436,45	3 051,43	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opération de gestion	1 267,43	65,00	
Sur opération en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total VI	1 267,43	65,00	
3. RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 169,02	2 986,43	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	659 879,65	550 929,53	
Total des Produits	652 698,69	556 000,42	
Total des charges	7 180,96	- 5 070,89	
EXCEDENT OU DEFICIT			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	60 531,08	40 227,48	
Prestations en nature	4 520,45	5 220,00	
Bénévolat	65 051,53	45 447,48	
TOTAL	111 130,00	5 249,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	49 401,08	34 978,48	
Mises à disposition gratuite de biens	4 520,45	5 220,00	
Prestations en nature			
Personnel bénévole	65 051,53	45 447,48	
TOTAL	65 051,53	45 447,48	

CAFE
Commissaire aux Comptes

École Paul LE FLEM
Musique – Danse – Théâtre
20ter rue au Prévôt
35410 CHÂTEAUGIRON

Siret : 33813927200037
APE : 8552Z

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS Arrêtés au 31 août 2023

Exercice de 12 mois du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Objet social et activités

L'association « École Paul LE FLEM Musique, danse et théâtre » a pour objet l'éducation et l'enseignement artistiques en musique, danse et théâtre ainsi que l'organisation d'activités et de manifestations concernant ces disciplines.

Les missions de l'école sont de :

- Favoriser l'éveil artistique des élèves
- Donner accès à l'enseignement et à la pratique de la musique, de la danse et du théâtre
- Assurer une mission de rayonnement culturel sur le territoire par des actions de diffusion, de partenariat ainsi qu'en dispensant des cours dans différentes communes du Pays de Châteaugiron Communauté.
- Être un lieu ressource pour le développement des pratiques amateurs sur le territoire.

Les missions de l'école Paul LE FLEM peuvent s'effectuer sur l'ensemble du territoire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Pour la réalisation de cet objectif, l'association emploie du personnel enseignant spécialisé ainsi que du personnel administratif. Des bénévoles peuvent ponctuellement intervenir dans des domaines autres que pédagogiques (logistique, accueil, secrétariat).

Des locaux sont mis gracieusement à la disposition de l'association par le Pays de Châteaugiron Communauté sur les communes de Châteaugiron, Servon-sur-Vilaine, Domloup, Piré-Chancé et Noyal-sur-Vilaine.

Règles Générales

L'élaboration et la présentation des comptes annuels suivent le règlement ANC 2018-06.

Les comptes sont établis dans une optique de continuité d'exploitation, dans le respect de séparation des exercices et sur la base des coûts historiques.

Compte tenu de sa taille, l'association peut présenter une annexe comptable simplifiée.

Les méthodes comptables qui suivent le règlement ANC 2018-06 (ANC 2014-03 précédemment).

Un inventaire exhaustif des biens immobilisés appartenant à l'association a été effectué en 2021-2022.

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Changement de méthode, d'estimation et de modalités d'application

Mise en place de la comptabilité d'engagement

Auparavant, l'association tenait une comptabilité de trésorerie qui consistait à n'enregistrer les opérations qu'au jour du paiement effectif.

À compter de cet exercice 2022-23, la comptabilité d'engagement a été mise en place. Le principal avantage de cette comptabilité d'engagement est qu'elle permet de recenser plus précisément les créances et les dettes en temps réel et de vérifier les en-cours et les règlements auprès des fournisseurs avec un classement des factures fournisseurs par noms de fournisseurs.

Changement de logiciel pour le suivi de la scolarité

À compter de cet exercice 2022-23, nous utilisons le logiciel Duonet pour la facturation et le suivi des règlements de la scolarité.

Informations à caractère fiscal

L'association est une association de type « loi 1901 » à but non lucratif.

L'activité de l'association n'est pas commerciale du fait de la nature de son activité d'utilité sociale.

Sa gestion est désintéressée et l'association a été reconnue comme Organisme d'Intérêt Général le 06 juillet 2012.

Règles et méthodes comptables appliquées

Sur les immobilisations incorporelles et corporelles

L'actif immobilisé de l'association ne présente que des immobilisations corporelles hormis des logiciels informatiques. L'association ne possède ni constructions, ni terrains.

Les locaux utilisés appartiennent au Pays de Châteaugiron Communauté et sont occupés à titre gracieux.

L'école est propriétaire de l'ensemble du matériel de bureau et informatique, des instruments de musique ainsi que d'une partie du mobilier de bureau.

Depuis 2009, les instruments de musique, le matériel de son et de vidéo ainsi que le matériel de danse sont achetés directement par l'école qui en est propriétaire.

L'inventaire précis des biens et le rapprochement avec ceux figurant au bilan a été effectué au 31.08.2022. Tous les biens toujours utilisés et donc présents ont été évalués à l'aide des factures d'origine, qu'ils soient intégralement amortis ou non. Les immobilisations brutes de l'association ont été réévaluées en fonction de cet inventaire exhaustif détaillé.

L'amortissement pour dépréciation des biens s'effectue par le mode de l'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement s'effectuent comme suit ;

- Ordinateurs et matériel informatique : 4 ou 5 ans
- Logiciels : 4 ou 5 ans
- Matériel hifi, vidéo et son : 4 ou 5 ans
- Instruments de musique : 10 ans

L'achat des instruments de musique et du matériel hifi, vidéo et son peut faire l'objet d'une subvention d'investissement du Pays de Châteaugiron Communauté. Cette subvention sera amortie de la même façon que le bien qu'elle finance partiellement ou totalement. Elle sera donc intégrée au compte de résultat par fractions annuelles pour neutraliser les amortissements du bien qu'elles financent.

Cf Annexe 1 : Tableau des amortissements en cours

Cf Annexe 2 : Tableau des immobilisations brutes au 31/08/23

Cf Annexe 3 : Investissements amortissables de l'année

Cf Annexe 4 : Dotations aux amortissements provisionnelles par compte & Amortissements de subventions

Faits marquants sur l'exercice 2022/23

• Départ en retraite

Mme AUBERT Christine a pris sa retraite au 30/09/22. L'indemnité légale pour départ volontaire à la retraite lui a donc été versée et une reprise sur provision pour risque et charge a été effectuée.

Explications sur l'exercice 2022/23

• Créances au 31/08/23

- ❖ La balance clients présente un solde de **700 €** et concerne la facture client Mairie de Châteaugiron pour notre prestation OSUR du 13/07/23 non réglée au 31/08/23.
- ❖ Les subventions à recevoir sont enregistrées pour un montant total de **40 672.74 €** à savoir :
 - Le solde de la 1^{ère} année de Convention (Sept 22 à Août 23) était attendu par le Pays de Châteaugiron Communauté pour 33 346,08 € répartis de la façon suivante :
 - 11 500,00 € (solde subvention d'investissement)
 - 12 222,08 € (part fluides 22-23 + compensation des dépenses au réel)
 - 9 624,00 € (Aide à l'emploi administratif)
 - Le solde de l'aide à l'emploi administratif concernant l'exercice 2021.22 (Juillet et Août 2022) était attendu par le Pays de Châteaugiron Communauté pour 1 604 €
 - Le solde de la subvention allouée par le Département d'Ille et Vilaine pour l'activité Musique à l'école sur l'année 2022/23 pour 4 222,66€.
 - Une subvention de 1 500 € était attendu par la SEAM suite à nos achats de partitions sur l'année 2022-2023.
- ❖ Les produits à recevoir sont enregistrés pour un montant total de **3 885.85 €** à savoir :
 - PAR Prévoyance M.Galard du 1.4.05 au 31.08.22 (N-1) 554.81 €
 - PAR UNIFORMATION Rbt Formation interne V.Josse/E.Aubricet 22-23 452.62 €
 - PAR UNIFORMATION Rbt Formation interne C.Linay/F.Hérait 22-23 472.95 €
 - PAR Uniformation Rbt Formation P. Felker Duonet Réinscriptions 195.00 €
 - PAR Intérêts courus au 31/08/23 2 210.47 €
- ❖ Avoirs fournisseurs pour **168 €**
- ❖ Une location instruments 2022-2023 encaissée en Sept 23 pour **108 €**
- ❖ Les charges constatées d'avance sont enregistrées pour un montant total de **5 881.24 €** à savoir :
 - CCA PROVECTIO extension garantie 3 ans s/ordi 96,00 €
 - CCA PROVECTIO Antivirus + ext garantie 3 ans Fact 29/03/22 392,04 €
 - CCA PROVECTIO infogérance 09.23 151,80 €
 - CCA ADOBE 01.09.23. à 11.04.24 309,31 €
 - CCA BREITINFO s/EBP compta 25.10.23 à 24.10.24 523,20 €
 - CCA ARS DATA Logiciel Duonet 01.09.23 à 30.04.24 1 554,35 €
 - CCA GROUPAMA Contrat Cohésion 01.09.23 à 31.12.23 983,38 €
 - CCA GROUPAMA Contrat Automission 01.09.23 à 31.12.23 172,44 €
 - CCA IJSS LORAY J. 09.06 au 16.08.23 à percevoir 1 617,28 €

• Trésorerie

Au 31.08.23, l'encours de trésorerie était de **204 359,66 €**. Les intérêts courus sur livrets au 31/08/23 ont été enregistrés en produits à recevoir pour une somme de 2 210,47 € (cf ci-dessus)

CAFEX
Commissaire aux Comptes

- **Dettes au 31/08/23**

- ❖ La balance fournisseurs présente un solde de **19 994.84 €** pour des factures réglées en septembre 2023 et des factures non encore parvenues au 31/08/23 (commandes passées sur l'exercice 2022-23) dont 2 avoirs pour **168 €**

- ❖ Les « dettes fiscales et sociales » s'élèvent à **28 295.89 €** à savoir :

- Cotisations sociales du dernier mois ou trimestre non encore réglées au 31.08.23, ainsi que les provisions pour congés à payer et les charges qui s'y rattachent pour 25 319.73 €
- Montant alloué au CSE au titre de l'exercice pour 2022-23 : 2 045 €. Cette somme s'ajoute aux 931.16 € non encore utilisés au 31/08/23. Le compte CSE présente donc un solde au 31/08/23 de 2 976.16 €

- ❖ Les charges à payer s'élèvent à **2 722.15 €** à savoir :

- CAP entretien photocopieur RICOH du 01.06.23 au 31.08.23	146.65 €
- CAP Honoraires CAC Solde 22-23	1 956.00 €
- CAP SMICTOM 01.07.23 à 31.08.23	16.00 €
- CAP PLF Cadeau AUBERT C. départ retraite PP30/quinz 23-24	339.00 €
- CAP CMB Frais circulation bancaire au 31/08/23	133.42 €
- CHALAYE F. Frais déplacements Projet À boire & à manger	59.80 €
- Indemnité Kilométrique Août 23 remboursée s/paye de sept 23	21.28 €
- Cadeau naissance J.LORAY	50.00 €

- ❖ Les « créiteurs divers » représentent des cotisations 23.24 payées en avance pour **150 €**.

- ❖ Les produits constatés d'avance sont enregistrés pour un montant total de **19 693.31 €** à savoir :

- PCA Reste en compte pour gala danse 23-24 (ex. antérieurs)	3 000.00 €
- PCA s/subv de fonct Département 01.09.23 à 31.12.23	12 924.26 €
- PCA s/subv except Département 01.09.23 à 31.12.23	3 769.05 €

- **Provisions inscrites au bilan**

Une provision pour indemnités de fin de carrière de **36 796,20€** est inscrite au passif en provisions pour risques et charges au 31.08.23

La provision pour indemnités de fin de carrière a été calculée suivant la méthode votée et mise en place sur l'exercice 2016/17.

Il s'agit d'un lissage sur l'ensemble des salariés âgés de 30 ans et + avec un coefficient de pondération en fonction de l'âge. Plus le salarié est âgé, plus le coefficient est élevé pour atteindre 100% à 62 ans.

Cette provision a été calculée conformément à la Convention Collection de l'Animation dont dépend l'association, sans actualisation (table de mortalité, rotation du personnel...).

CAFEX
Commissaire aux Comptes

- Conventions et subventions

➤ Nouvelle Convention de gestion entre l'École Paul Le Flem et le Pays de Châteaugiron Communauté

Le 13 septembre 2022, une nouvelle convention de gestion, d'objectifs et de moyens a été signée entre le Pays de Châteaugiron Communauté et l'École Paul Le Flem pour une durée de 5 ans soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2027.

- ❖ L'objectif général de cette convention est principalement :
 - De favoriser l'accès à l'enseignement musical au plus grand nombre d'élèves des communes du Territoire (rayonnement communautaire) sur les 3 sites mis à disposition par la Communauté de Communes (Châteaugiron, Domloup et Servon-Sur-Vilaine)
 - D'apporter un enseignement de qualité sans élitisme.
- ❖ La subvention annuelle 2022-2023 (1^{ère} année) se décompose comme suit :
 - une part fixe de **160 000€** (revalorisée annuellement de 2%)
 - une part variable à l'élève, de 130€ pour les élèves de moins de 18 ans et de 110 € pour les élèves de plus de 18 ans soit **62 220 €** sur l'exercice 2022-2023
 - une subvention « Musique à l'Ecole » de **15 566€**.
 - une subvention d'aide au secrétariat de **9 624€**. (Initialement, une délibération du Conseil Communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté avait validé l'octroi d'une subvention d'aide à la pérennisation de l'emploi administratif de secrétariat sans limitation de durée pour un montant de 9 624€ par an)
 - Une enveloppe subvention d'investissement de **23 000 €** (**3 000 €** pour le parc instrumental musique à l'école, **15 000€** de matériel de musique et **5 000€** pour le parc informatique, intégrant une infogérance de **2 500€**).
 - Dans le cadre d'une augmentation salariale liée à la convention ECLAT, il est prévu l'opposabilité de la convention au Pays de Châteaugiron Communauté soit **6 690 €** pour l'exercice 2022-2023
 - Le remboursement des dépenses pour les fluides (Eau, Électricité, Gaz, téléphonie, Internet) qui s'élèvent à **22 222.08 €** sur l'exercice 2022-2023.

➤ Convention entre l'École Paul Le Flem et le département d'Ille et Vilaine

Une autre convention a été signée le 26 avril 2017 entre l'association et le département d'Ille et Vilaine. Il s'agit d'une convention d'objectifs triennale sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Cette convention fixe les modalités de la participation financière du Département suivant certains objectifs de démocratisation à mettre en place par l'association. Elle fixe aussi la part de subvention du Département aux postes de musiciens intervenants en milieu scolaire avec un plafond de **16 923€** par an. Cette convention a été suivie par une autre convention signée le 25.05.20 qui reconduit les mêmes modalités jusqu'au 31.12.2022.

La fraction de subvention pour la période de 09 à 12.2022 a été enregistrée en produits constatés d'avance pour **12 924.26€**.

➤ Il n'existe aucune convention entre l'école Paul LE FLEM et ses administrateurs.

➤ Subventions d'exploitation :

- Une subvention de **1 826 €** a été allouée par la ville de Châteaugiron pour les activités de danse et de théâtre non subventionnées par la Communauté de communes.
- Le SMICTOM nous a octroyé une subvention de **160.40 €** (soit 50 % de notre dépense de gobelets)
- Pôle Emploi nous a versé une aide au tutorat de **2 000 €** pour l'embauche au sein de notre service comptabilité.

➤ Subvention exceptionnelle :

Le 27 mars 2023, la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine nous a attribué une subvention exceptionnelle de 11 307.14 € au titre du Plan Musiques en 2023. Un produit constaté d'avance a donc été enregistré pour la période du 01/09/23 au 31/12/23 pour **3 769.05 €**

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Annexe comptable 22-23

Page 5 sur 7

- Origines et ventilation des subventions
Cf Annexe 5 : Subventions et concours publics reçus ou à recevoir 22-23
- Engagements hors-bilan

Engagements reçus

Au 31.08.23, l'association ne détenait plus de chèques de caution liés à la location d'instrument, ceux-ci ayant été rendus au plus tard fin août 2023. Ces chèques provenaient des élèves de l'école à qui un instrument a été prêté ou loué. Les chèques sont rendus lors de la restitution de l'instrument en bon état.

L'association n'a pas de chèque de caution en sa possession au 31.08.23

➤ Affectation du résultat 2021/22

Lors de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2023, il a été décidé d'affecter le résultat déficitaire 2021/22 de 5 070.89 € en report à nouveau (solde créditeur)

➤ Les fonds propres de l'association

Au 31.08.23, les fonds propres sans droits de reprise de l'association s'élèvent à **89 022,52€**

➤ Charges et produits sur exercices antérieurs

Charges sur exercices antérieurs pour 1 267.43 € à savoir :

- ENGIE conso gaz 08.22 Le Pressoir Châteaugiron	22.71 €
- Régul 01/08/22 Pièce 8874 -cl6 au lieu de 4091	156.60 €
- EDF conso électricité 08.22 Le Pressoir Châteaugiron	177.00 €
- SFR abt internet Le Triolo 08.22	36.00 €
- KONICA (Frais gestion fin contrat 04-06/21)	29.89 €
- CAC Clôture 21-22 non prov	168.00 €
- Écart IJSS Jamain - Dossier MGEN soldé au 31/08/23	677.23 €

Produits sur exercices antérieurs pour 2 436.45 € à savoir :

- PROVECTIO (avoir du 30/08/22 s/Fact du 30/06/22)	24.00 €
- Taxe sur les salaires AN 01/09/22 obsolète	2 195.75 €
- Ecart UNIFORMATION (après apurement 2022)	216.70 €

➤ Charges et produits exceptionnels

Néant

➤ Salaires des cadres de l'association

Le montant de la rémunération brute des salaires des cadres dirigeants de l'association qui devrait être mentionné en vertu de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 ne sera pas divulgué car cela équivaldrait à donner le salaire d'une seule personne.

➤ **Contributions gratuites**

L'association bénéficie, outre la location à titre gracieux des bâtiments de la Communauté de communes, de la gratuité de l'entretien et du ménage des locaux.

L'ensemble de ces prestations est estimé à 49 401,08 €

La ville de Châteaugiron met gracieusement à disposition de l'association la salle de spectacle du Zéphyr.

Cette contribution est estimée à 11 130 € pour 7 mises à disposition.

Les membres du Conseil d'Administration sont fréquemment amenés à travailler bénévolement au sein de l'association. Cette contribution correspond pour l'année 2021.22 à 327 heures de bénévolat. Ces heures sont évaluées au SMIC (estimé à 11.52€ de l'heure plus 20% de charges).

Cette contribution est estimée à 4 520.45 €

SYNTHÈSE

Total du bilan :	289 685,61
Total des produits d'exploitation :	654 499,91
Résultat net comptable (bénéfice) :	7 180,96

Monnaie : euro

CAFEX
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 1

Tableau des amortissements en cours

Rubriques	année achat	bien concerné	Valeur d'achat	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulé au 31,08,23	Valeur nette comptable au 31,08,23
205 Logiciels	15,16	Logiciel EBP	2 152,80		2 152,80	-
	17,18	Logiciel instrumenthèque	660,00		660,00	-
	<i>sous-total</i>		2 812,80	-	2 812,80	-
2183 Mat.bureau et informatique	11,12	Ordinateur comptabilité	1 220,00		1 220,00	-
	13,14	Ordinateur Athéna	848,00		848,00	-
	13,14	Copieur Canon	2 976,00		2 976,00	-
	14,15	ordi direction	772,20		772,20	-
	16,17	ordi portable Dell	551,27		551,27	-
	17,18	ordinateur secrétariat	1 376,00	160,53	1 376,00	-
	19,20	ordinateur portable coordo	612,00	153,00	586,50	25,50
	21,22	ordi complet dtion + NAS + 2DD	3 984,00	996,00	1 411,00	2 573,00
	21,22	1 onduleur	546,00	136,50	147,88	398,12
	22,23	Ordi Tour DELL VOSTRO 3681	1 020,00	255,00	255,00	765,00
<i>sous-total</i>		13 905,47	1 701,03	10 143,85	3 761,62	
2184 Mobilier de bureau	1,02	Four micro-ondes Sharp	120,44	-	120,44	-
	1,02	Meubles cuisine	320,30	-	320,30	-
	1,02	Bureau direction	611,34	-	611,34	-
	1,02	Meubles direction (vitrine, étagères)	606,00	-	606,00	-
	13,14	fauteuil de direction	317,62	-	317,62	-
<i>sous-total</i>		1 975,70	-	1 975,70	-	
2185 Instruments de musique	01,02	clarinette sib Buffet Crampon	984,82		984,82	-
	01,02	4 petits djembés + 1 surdo	458,86		458,86	-
	02,03	3 grands djembés	639,00		639,00	-
	05,06	1 violoncelle 1/2 LM	823,50		823,50	-
	05,06	1 violon 1/2 LM	223,00		223,00	-
	05,06	1 violon 3/4 LM	230,00		230,00	-
	05,06	saxo alto yamaha	1 015,80		1 015,80	-
	05,06	Clavier Yamaha	950,00		950,00	-
	05,06	Harpe celtique Hermine	1 755,00		1 755,00	-
	06,07	guitare yamaha 3/4	125,00		125,00	-
	06,07	3 Doum doum	554,80		554,80	-
	06,07	1 cymbale crash Sabian	239,70		239,70	-
	06,07	2 batteries Baguetterie	919,00		919,00	-
	06,07	1 violoncelle 3/4	640,00		640,00	-
	07,08	1 xylophone Concorde	2 786,39		2 786,39	-
	07,08	2 Timbales Adams	2 908,71		2 908,71	-
	07,08	3 cors en fa Wasserman	1 152,00		1 152,00	-
	08,09	2 Tam tam chinois	260,00		260,00	-
	08,09	Vibraphone Yamaha	1 823,04		1 823,04	-
	08,09	4 pianos Bazoin	4 600,00		4 600,00	-
	08,09	2 cors occasion Besson	700,00		700,00	-
	08,09	1 cor en fa Besson	384,00		384,00	-
	08,09	79 pupitres manhasset	3 068,20		3 068,20	-
	08,09	1 piano numérique Casio PX320	745,29		745,29	-
	08,09	2 pianos numériques Casio PX120	1 164,60		1 164,60	-
	08,09	5 batteries Pearl Target	2 700,00		2 700,00	-
	08,09	5 packs de cymbales + 5 sièges	900,00		900,00	-
	09,10	1 clarinette UT Leblanc	960,00		960,00	-
	09,10	1 cornet Yamaha	595,00		595,00	-
	09,10	2 xylophones	945,00		945,00	-

CAFEX

Commissaire aux Comptes

09,10	1 alto Jay	1 020,00		1 020,00	-
09,10	1 violoncelle 1/2	820,00		820,00	-
09,10	1 contrebasse 1/4 Palatino	580,00		580,00	-
09,10	2 trompettes de poche	500,00		500,00	-
10,11	2 contrebasses Schönberg	1 688,00		1 688,00	-
11,12	1 piano droit yamaha	2 100,00		2 100,00	-
11,12	3 double pédales batterie	597,00		597,00	-
11,12	1 clavier maître Thomann	125,00		125,00	-
11,12	1 flûte à bec ténor	363,00		363,00	-
11,12	1 glockenspiel	174,00		174,00	-
11,12	1 saxophone	895,00		895,00	-
11,12	1 contrebasse	700,00		700,00	-
12,13	orgue électronique Orla	150,00		150,00	-
12,13	1 cymbale ride Bosphorus 20"	200,00		200,00	-
12,13	1 flûte traversière occ.	130,00		130,00	-
12,13	Harpe Camac	1 090,00		1 090,00	-
12,13	Contrebasses LM	1 183,00		1 183,00	-
13,14	xylophone de table	298,00	19,90	298,00	-
14,15	violons-violoncelle Thomann	561,00	56,10	504,90	56,10
14,15	saxo-clarinettes-cornets	1 940,00	194,00	1 746,00	194,00
14,15	saxo-clarinettes occas.	770,00	77,00	693,00	77,00
14,15	trombones-guitares	474,00	47,40	426,60	47,40
14,15	flûte traversière	390,00	39,00	351,00	39,00
16,17	flûte traversière	385,00	38,50	269,50	115,50
16,17	1 piano numérique	551,65		551,65	-
17,18	1 guit. basse+ 2 trombones	552,44	55,24	331,44	221,00
17,18	1 violon 1/2 occ.	230,00	23,00	128,42	101,58
17,18	1 violoncelle LM occ.	578,00	57,80	332,35	245,65
17,18	1 contrebasse 1/16 occ	750,00	75,00	412,50	337,50
17,18	4 becs de saxo	516,30	51,63	283,97	232,33
17,18	1 alto 1/2 LM	445,00	44,50	244,75	200,25
17,18	1 kit de transport batterie	301,80	30,18	165,99	135,81
17,18	1 violon 3/4 occ.	300,00	30,00	155,00	145,00
18,19	7 instrum. Occ	2 000,00	200,00	1 000,00	1 000,00
18,19	2 saxos	1 880,00	188,00	924,00	956,00
18,19	1cb,3 altos,3vlc	6 137,00	613,70	2 966,20	3 170,80
18,19	1clv Alesis	247,20	24,72	109,18	138,02
18,19	1 Cb 1/8	1 742,00	174,20	725,80	1 016,20
19,20	1cornet+1cl+1sax	1 600,00	160,00	626,67	973,33
19,20	2 pianos	6 000,00	600,00	2 300,00	3 700,00
19,20	1 malle +20 pupitres de voyage	1 609,08	160,91	576,59	1 032,49
19,20	1 cor petites mains	200,00	20,00	63,33	136,67
19,20	1 violoncelle 3/4 occ	300,00	30,00	92,50	207,50
20,21	2 guit élect. Juniors	474,39	94,88	284,64	189,75
20,21	1 clavier de concert	1 999,00	399,80	1 199,40	799,60
20,21	1 sax ténor	2 005,45	200,55	551,51	1 453,95
20,21	1 clavier +housse+stand	470,00	94,00	258,50	211,50
20,21	1 alto	590,00	59,00	142,58	447,42
20,21	1 piano	4 100,00	410,00	922,50	3 177,50
20,21	3 guitares élec juniors	605,15	121,03	252,15	353,00
21,22	2 batteries juniors	630,80	63,08	126,16	504,64
21,22	2 gazophones	300,00	30,00	57,50	242,50
21,22	1 guit électro acc + balafon	522,50	52,25	91,44	431,06
21,22	1 xylo alto + 2 surdos	525,00	52,50	87,50	437,50
21,22	1 jeu de Timbales	419,00	41,90	62,85	356,15
22,23	Flûte traversière Yamaha YFL 282 N	660,00	66,00	66,00	594,00
22,23	Table mixage	666,00	66,60	66,60	599,40
22,23	Clavier Roland VR 730 n° Z6P4211	1 537,00	38,43	38,43	1 498,58
		93 828,47	4 800,79	68 052,80	25 775,67

CAFEX
 sous-total
 Commissaire aux Comptes

2186						
Matériel de danse	3,04	Potelets et barres à danser	773,81	-	773,81	-
<i>sous-total</i>			<i>773,81</i>	<i>-</i>	<i>773,81</i>	<i>-</i>
2187						
Matériel son et vidéo	1,02	4 enceintes triangle	434,48		434,48	-
	1,02	2 amplis Pionner	320,14		320,14	-
	1,02	1 lecteur CD Pionner	160,07		160,07	-
	4,05	Table de mixage Korg	1 322,00		1 322,00	-
	6,07	7 pédales d'effets pour guitare	746,10		746,10	-
	8,09	1 vidéo projecteur	299,00		299,00	-
	8,09	1 table de mixage Yamaha	275,00		275,00	-
	8,09	6 pédales d'effets Zoom	510,00		510,00	-
	8,09	2 enceintes actives Mackie	954,00		954,00	-
	8,09	1 ampli Denon	275,15		275,15	-
	8,09	1 ampli NAD	553,07		553,07	-
	8,09	1 lecteur CD Harman Kardon	472,85		472,85	-
	8,09	4 paires d'enceintes colonne	1 717,93		1 717,93	-
	8,09	7 micro chaînes Sony	1 344,28		1 344,28	-
	9,10	1 enregistreur Zoom H2	179,00		179,00	-
	10,11	1enceinte active Box	176,60		176,60	-
	10,11	1 platine CDJ	288,50		288,50	-
	10,11	1 télé Sony	449,00		449,00	-
	11,12	1 ampli Laney occ	114,35		114,35	-
	11,12	Lecteur Denon	299,00		299,00	-
	12,13	1 Ampli guitare Matrix	180,00		180,00	-
	14,15	2 amplis guitare + 1 ampli basse	846,00		846,00	-
	16,17	2 sonos actives	1 021,70		1 021,70	-
	16,17	ensemble projecteurs	1 572,84		1 572,84	-
	16,17	2 amplis guit.+1 ampli bass	1 077,30		1 077,30	-
	16,17	1 caisson de basse	979,00		979,00	-
	16,17	1 console de mixage	459,00		459,00	-
	18,19	1 enceinte rokit + 2 enregist	659,60	65,96	274,84	384,76
	18,19	1 enceinte rokit	123,60	12,36	54,59	69,01
	19,20	4 enceint+1 micro+1 carte son	958,55	191,71	750,86	207,69
	19,20	8 micros + pieds	1 072,73	214,55	804,56	268,17
	19,20	1 console numérique	518,00	103,60	405,77	112,23
	19,20	1 lecteur CD+ enceinte bluetooth	536,99	107,40	420,65	116,34
19,20	3 amplis station music	741,20	148,24	555,90	185,30	
20,21	2 enregistreurs+1 enceinte blue	547,44	109,49	328,47	218,97	
20,21	1 ampli basse	426,60	85,32	248,85	177,75	
20,21	1 ampli clv + 1 ampli guit	600,18	120,04	330,10	270,08	
21,22	2 amplis Boss avec pédales	604,20	120,84	241,68	362,52	
<i>sous-total</i>			<i>23 815,45</i>	<i>1 279,50</i>	<i>21 442,62</i>	<i>2 372,83</i>
TOTAL			137 111,70	7 781,32	105 201,58	31 910,12

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Tableau des immobilisations brutes au 31,08,23

Rubriques	Brut N-1	Acquisitions de l'exercice	Cessions et mis au rebut de l'exercice	Brut au 31,08,23
immobilisations corporelles	130 415,90	3 883,00	-	134 298,90
immobilisations incorporelles	2 812,80	-	-	2 812,80
immobilisations financières	2 000,00	1 500,00	1 500,00	2 000,00
TOTAUX	135 228,70	5 383,00	1 500,00	139 111,70

CAFEX
Commissaire aux Comptes

Subventions et concours publics reçus ou à recevoir en 2022/23

Origine de la subvention	Nature de la subvention	Montants	Commentaires	
PAYS DE CHÂTEAUGIRON COMMUNAUTÉ	Fonctionnement	160 000,00 €	Part fixe (revalorisation annuelle de 2%)	
	Fonctionnement	6 690,00 €	Revalorisation points d'indices (Opposabilité de la Convention au PCC)	
	Fonctionnement	62 220,00 €	<u>Part variable à l'élève :</u> 130 € x 361 élèves de - 18 ans 110 € x 139 élèves de + 18 ans	
	Musique à l'école	15 566,00 €	Part fixe	
	Investissements		3 000,00 €	Parc instrumental MAE
			15 000,00 €	Parc Matériel Musique
			5 000,00 €	Parc informatique intégrant 2500 € infogérance)
	<i>Sous Total</i>	23 000,00 €		
	Fluides		15 000,00 €	Compensation totale s/justificatifs
			7 222,08 €	
<i>Sous Total</i>	22 222,08 €			
Aide à l'emploi	9 624,00 €	Fixe		
Total Pays de Châteaugiron	299 322,08 €			
DÉPARTEMENT D'I&V	Fonctionnement	38 773,00 €	Fixe	
	Musique à l'école	12 684,16 €		
	<i>Sous Total</i>	51 457,16 €	50% des dépenses réelles 11 307,14 € / Année civile 2023	
	Subvention exceptionnelle	7 538,09 €		
<i>Sous Total</i>	7 538,09 €			
Total Département	58 995,25 €			
Ville de CHÂTEAUGIRON	Fonctionnement	1 826,00 €	pour danse et théâtre uniquement	
SEAM	subvention	1 500,00 €	pour achat de partitions	
PÔLE EMPLOI	subvention	2 000,00 €	Aide au tutorat (Embauche Comptable)	
SMICTOM	subvention	160,40 €	50% achats de gobelets	
	TOTAL GÉNÉRAL	363 803,73 €		